

AVIS À LA CLIENTÈLE

CHANGEMENTS APPORTÉS À LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE LA BANQUE D'AFFAIRES

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) tient à informer sa clientèle qu'à partir du 1^{er} mai 2016, certains changements à la politique financière de la banque d'affaires entreront en vigueur.

La banque d'affaires de la SODEC intervient auprès des entreprises du secteur de la culture et des communications. Les financements qu'elle autorise visent à répondre à l'ensemble des besoins financiers des entreprises, en complémentarité avec d'autres partenaires financiers, afin de créer des liens d'affaires à long terme entre les entreprises culturelles et les milieux financiers.

Dans un contexte d'amélioration de l'offre globale de la banque d'affaires pour ses clients actuels et éventuels, les modifications apportées à la politique financière ont pour objectif de mettre en place de nouveaux paramètres en fonction du marché actuel et de favoriser le développement des affaires.

Principaux changements apportés

- Une révision des exigences de la SODEC relativement au niveau de confort requis pour le type d'états financiers demandé à l'emprunteur, et ce, afin de s'arrimer à la réalité économique de ceux-ci et aux exigences de nos partenaires d'affaires.
- Une révision de la grille tarifaire au niveau des honoraires juridiques, des honoraires d'engagement, des honoraires de renouvellement ainsi que des honoraires d'amendement. Les changements reflètent la tarification du marché et de nos partenaires financiers.

La SODEC invite sa clientèle à se référer au [site internet de la SODEC](#) afin d'avoir accès à la version intégrale mise à jour de la politique financière.

Renseignements

Direction générale du financement et de l'aide fiscale
514 841-2270

SODEC

215, Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
514 841-2200
1 800 363-0401
www.sodec.gouv.qc.ca